

Présents : M. Delcourt, Maire

Mme Fievet, Guillaud, M. Beghin, Doucy, adjoints

Mmes Thomas, Van Butsèle, Maillot, MM. Bernard, Hennon, Meurillon, Pade, conseillers.

Excusés : M. Delcroix, procuration à M. Doucy,

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

1. Attribution de chèques-cadeaux aux agents liés à des évènements particuliers

Lors d'un évènement d'un membre du personnel (mariage, naissance, pacs, départ en retraite, mutation, arbre de Noël), nous souhaitons pouvoir honorer celui-ci par l'attribution d'un chèque-cadeau. Le montant sera décidé par les membres du bureau. Cela ne constitue pas un complément de rémunération.

Approuvé à l'unanimité

2. Mise en œuvre du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Pour le poste de secrétaire de mairie, nous avons créé le poste de rédacteur. Il faut maintenant définir le régime indemnitaire s'y rattachant. Ce dernier tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) comprend deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale ; elle repose sur une formalisation de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. M. le maire propose un montant plafond annuel maximum de 8 000 €

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. M. le maire propose un plafond annuel maximum de 2 000 €.

Le RIFSEEP remplace L'IAT et l'IEMP (Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures) qui a été abrogée par l'Etat. A noter que ces montants constituent des plafonds montant maximum.

Approuvé à l'unanimité.

3. Adhésion au groupement de commandes de la CCPC pour la passation d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité, contrats en tarif bleu

Cette adhésion nous permettra de bénéficier de meilleurs prix mais aussi de réduire les charges financières en raison d'économie d'échelle.

M le Maire demande de l'autoriser à rejoindre ce groupement de commandes, à signer la convention afférente ainsi que le marché.

Accord à l'unanimité.

4. Adhésion au groupement de commandes de la CCPC pour la passation d'un marché de fourniture de signalisation verticale et de cônes de signalisation

Cette adhésion nous permettra de bénéficier de meilleurs prix mais aussi de réduire les charges financières en raison d'économie d'échelle. M le Maire demande de l'autoriser à rejoindre ce groupement de

commandes, à signer la convention afférente ainsi que le marché.

Accord à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) réunie le 21/09/2017

Cette commission est composée de l'ensemble des 38 maires. Elle a établi un rapport visant à déterminer l'évaluation des transferts de charges liés à la prise de compétence. Ce rapport a été modifié pour la prise en charge de compétences nouvelles de la CCPC : « centre de loisirs du mercredi ». Celui-ci ne touche que les communes de Coutiches, Gondécourt, Pont à Marcq, Thumeries et Wahagnies. Notre transfert de charge est encore positif à 501,68 €. (Dernière diminution reprise éclairage public).

Accord à l'unanimité.

6. Conditions de réservation des locaux communaux

La salle des fêtes et le foyer rural sont de plus en plus utilisés et des réservations sont prises pour des évènements futurs dès le début d'année. Au fil des mois passants certains évènements sont annulés ou plus

simplement les utilisateurs ont trouvé d'autres possibilités. Ce blocage de réservation dans l'agenda est préjudiciable à de futurs utilisateurs pour les mêmes dates. Pour éviter des réservations non réfléchies, M. le Maire propose que soit déposé, dès le jour de la réservation, un chèque de réservation de 150 € (SdF) et de 80 € (foyer rural) pour les particuliers (acompte pour la réservation des salles). Sans chèque de réservation pour le local, la salle concernée sera toujours considérée comme disponible. L'acompte sera encaissé et déduit du montant de la location lors de l'événement. Si abandon de la réservation avec motif valable (décision du bureau au cas par cas), le montant sera restitué. Accord à l'unanimité.

7. Tarifs des locations des salles municipales

Nouveaux tarifs discutés en séance :

➤ Tarifs pour les extérieurs de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

UTILISATION Salles	Vin d'honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine	Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine	Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine
GRANDE SALLE (200 places maxi)			
120 couverts	400,00	550,00	700,00
180 couverts	450,00	650,00	850,00
2ème jour			220,00
FOYER RURAL (60 places maxi)			
	200,00	220,00	320,00
2ème jour			110,00

➤ Tarifs pour les Associations extérieures loi 1901 et pour les habitants de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

UTILISATION Salles	Vin d'honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine	Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine	Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine
GRANDE SALLE (200 places maxi)			
120 couverts	190,00	290,00	380,00
180 couverts	230,00	340,00	460,00
2ème jour			100,00
FOYER RURAL (60 places maxi)			
	80,00	120,00	150,00
2ème jour			40,00

A noter que les associations locales de Bachy bénéficient de locations gratuites chaque année. Un chèque de caution de 50 € est cependant demandé et sera restitué après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coûtant selon la délibération en date du 13/01/2012.

➤ Caution

Une caution de 200 € est demandée à chaque utilisateur lors de la remise des clés. Elle sera restituée à l'intéressé après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coûtant selon la délibération en date du 13/01/2012. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis janvier 2012. Une hausse d'environ 5% est votée en séance pour les extérieurs sans impact pour les locations des bachinois.

Un tarif est également fixé pour la location du foyer rural par jour pour l'installation d'un magasin itinérant ou d'une exposition. M. le Maire propose 15 € par jour pour la location.

Décision du conseil : accord à l'unanimité pour la location à la journée de 15 € pour exposition
Accord à l'unanimité pour la modification des tarifs pour les extérieurs.

8. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Pour permettre de payer les factures d'investissement en début d'année 2018 (travaux au foyer rural, réfection de trottoirs le long de la RD, chapelle), le conseil doit accepter d'engager ce type de dépenses sans budget validé. Le budget peut difficilement être voté avant fin mars ou avril 2018 (connaissance des dotations d'Etat). Cette autorisation est limitée au quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente, c'est-à-dire possibilité maximum d'une dépense de 9 000 € au chapitre 20 et 229 563 € au chapitre 21 pour début 2018.

Accord à l'unanimité.